

Plan d'action 2024 sur l'accessibilité numérique, Compass Group France

- Date de publication initiale : Janvier 2024
- Dernière mise à jour :

Introduction

En application de l'article 47 de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document décrit le plan d'actions pour l'année 2024 avec les actions détaillées des opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique.

Il sera enrichi en fin d'année au moment du bilan de leur mise en œuvre.

Détail du plan d'action 2024

Num.	Type	Action	Détail	Suivi
1	Organisation	Mise en place d'un programme d'organisation interne pour se conformer à l'accessibilité numérique des sites web et applications	Mise en place de comités de pilotage animés par les référents accessibilité numérique.	
2	Tests utilisateurs	Mise en place d'un groupe de bêta testeurs en situation de handicap	Etude de faisabilité de mise en place d'un groupe de testeurs constitué, dans la mesure du possible, de personnes en situation de handicap	
3	Retours utilisateurs	Prise en compte des remarques des testeurs	Prise en compte des remarques des testeurs au fil de l'eau dans le cadre des modifications/refontes des applications et sites	
4	Audits	Réalisation des audits	Les Product Owner feront réaliser des audits sur les sites et applications identifiés comme prioritaires pour cette première année.	
5	Mise en conformité	Mise en conformité RGAA de certains sites et applications	Mise en conformité à hauteur d'au moins 60% des outils audités à mois+6	
6	Formations	Formations des nouveaux collaborateurs	Sensibiliser / Former tous les nouveaux collaborateurs (D&T, Marketing...)	
7	Qualité	Intégration des partenaires dans notre démarche	Sensibiliser nos prestataires avant chaque nouveau projet	
8	Formations	Intégration des partenaires dans notre démarche	Signature des clauses contractuelles de formation avec les ESN avec qui on travaille	
9	Qualité	Réception des déclarations d'accessibilité des outils de nos fournisseurs	Écrire à tous les fournisseurs de solutions pour leur demander leur déclaration d'accessibilité sur leurs outils	